

Règlement des concours des Sociétés

Règles générales

1° - Pour participer il faut appartenir à un club du département de l'Indre régulièrement affilié au Comité de l'Indre , à la Ligue du Centre et à la Fédération Française de tir et être en possession de la licence fédérale en cours de validité .

2° - Les carabines , pistolets et révolvers , les équipements doivent être conforme au règlement I.S.S.F en vigueur .

3° - Pour être classé en fin de saison il faut avoir disputé :

a : Pour les clubs - les 2/3 des concours programmés et organisés .

b : Pour les tireurs Dames et Seniors - les 2/3 des concours programmés et organisés .

c : Pour les Juniors Filles et Garçons , cadets , cadettes et Ecoles de tir la moitié des concours programmés et organisés .

d : Les concours des sociétés seront tirés , comme la saison passée , sur 30 plombs de match , les Tirs d'essais illimités ne sont autorisés qu'avant le premier coup de match pour tous les compétiteurs (écoles de Tir, cadets - cadettes - juniors garçons - juniors filles dames et séniors).

e : Les cibles utilisées seront celles préconisées pour les épreuves S.E.C. par la Fédération Française de Tir .

Catégorie des tireurs et classement par équipes des Clubs

Le classement individuel des tireurs se fera suivant le règlement I.S.S.F en vigueur .

Carabine 10 mètres

Poussin Garçon (PG) - Poussine (PF)

Benjamin Garçon (BG) - Benjamine (BF)

Minime Garçon (MG) - Minime Fille (MF)

Cadet (CG) - Cadette (CF)

Junior Garçon (JG) - Junior Fille (JF)

Dame 1 (D1) - Dame 2 (D2) - Dame 3 (D3)

Sénior 1 (S1) - Sénior 2 (S2) - Sénior 3 (S3)

Pistolet 10 mètres

Poussin Garçon (PG) - Poussine (PF)

Benjamin Garçon (BG) - Benjamine (BF)

Minime Garçon (MG) - Minime Fille (MF)

Cadet (CG) - Cadette (CF)

Junior Garçon (JG) - Junior Fille (JF)

Dame 1 (D1) - Dame 2 (D2) - Dame 3 (D3)

Sénior 1 (S1) - Sénior 2 (S2) - Sénior 3 (S3)

Carabine 50 mètres

Minime Garçon (MG) - Minime Fille (MF)

Cadet (CG) - Cadette (CF)

Junior Garçon (JG) - Junior Fille (JF)

Dame 1 (D1) - Dame 2 (D2) - Dame 3 (D3)

Sénior 1 (S1) - Sénior 2 (S2) - Sénior 3 (S3)

Pistolet 25 mètres (Pour chaque discipline le règlement I.S.S.F sera appliqué)

Cadet (CG) - Cadette (CF)

Junior Garçon (JG) - Junior Fille (JF)

Dame 1 (D1) - Dame 2 (D2)

Sénior 1 (S1) - Sénior 2 (S2) - Sénior 3 (S3)

Pistolet 50 mètres

Cadet (CG)

Junior Garçon (JG)

Dame 1 (D1)

Sénior 1 (S1) - Sénior 2 (S2) - Sénior 3 (S3)

Tout tireur peut demander à se surclasser en début de saison , il sera surclassé obligatoirement pour toute la saison dans le championnat des sociétés de tir de l'Indre .

Classement par équipe

Il pourra être constitué des équipes carabine ou pistolet 10mètres (tireurs non désignés à l'avance) (une seule équipe poussin , benjamin , jeunes ou adultes par club) .

Exemple :

3 meilleurs poussins (Filles et Garçons)

3 meilleurs benjamins (Filles et Garçons)

3 meilleurs jeunes (Filles et Garçons) minimes ou cadets

3 meilleurs adultes ou juniors masculins et féminins

Si un club présente au moins 3 jeunes minimes ou cadets une équipe des 3 meilleurs jeunes sera obligatoirement constituée .

Les minimes ou cadets ne pouvant entrer dans une équipe (nombre insuffisant ou restant après constitution d'une équipe jeunes) peuvent être inclus dans une équipe adulte .

Il pourra être constitués des équipes carabine 50 mètres (tireurs non désignés à l'avance)

Exemple :

3 meilleurs jeunes (Filles et Garçons) minimes ou cadets .

3 meilleurs adultes ou juniors masculins et féminins.

Si un club présente au moins 3 jeunes minimes ou cadets une équipe des 3 meilleurs jeunes sera obligatoirement constituée .

Les minimes ou cadets ne pouvant entrer dans une équipe (nombre insuffisant ou restant après constitution d'une équipe jeunes) peuvent être inclus dans une équipe adulte .

Il pourra être constitués des équipes pistolet 25 mètres (tireurs non désignés à l'avance)

Exemple :

3 meilleurs adultes , juniors et cadets masculins et féminins.

Dans le but de vérifier la catégorie des tireurs la licence visée par un médecin serait souhaitable ou à défaut sa photocopie recto verso visée par le Président du Club .

Les concours des sociétés sont ouverts aux tireurs hors département . Deux classements seront effectués à la fin de chaque concours .

Pour être classé il faut	Jeunes (juniors compris)	Adultes
Pistolet et carabine 10 mètres	5 matchs	7 matchs
Carabine 50 mètres	5 matchs	6 matchs
Pistolet 25 mètres	5 matchs	5 matchs

Organisation des concours de Sociétés

Horaires d'ouverture des stands :

Carabine 10 mètres et 50 mètres :

Pistolet 10 mètres et 50 mètres :

Samedi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures 30

Dimanche de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures (**Fin des Tirs**)

Pistolet 25 mètres :

Samedi	8 heures 45	Vitesse et percussion centrale	Dimanche	8 heures 45	Vitesse et percussion centrale
"	10 heures	Standard	"	10 heures	Standard
"	11 heures	Vitesse et percussion centrale	"	11 heures	Vitesse et percussion centrale
"	14 heures	Vitesse et percussion	"	14 heures	Vitesse et percussion

		centrale			centrale
"	15 heures	Standard	"	15 heures	Standard
"	16 heures 15	Vitesse et percussion centrale	"	16 heures 15	Vitesse et percussion centrale
"	17 heures 30	Vitesse et percussion centrale			

Tarif des engagements

Carabine 10 mètres :

Série de 30 cibles + 3 essais - 1 coup de match par cible

Adultes	4 Euros
Juniors , Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins	2,5 Euros

Pistolets 10 mètres :

Série de 15 cibles + 2 essais - 2 coups de match par cible

Adultes	4 Euros
Juniors , Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins	2,5 Euros

Carabine 50 mètres :

Série de 15 cibles + 2 essais - 2 coups de match par cible

Adultes	4 Euros
Juniors , Cadets, Minimes, Benjamins et Poussins	2,5 Euros

Pistolet 25 et 50 mètres :

Changement du centre des cibles tous les 10 coups de match

Toutes catégories	4 Euros
-------------------	---------